



## Hygiène et sécurité : quelles sont vos obligations ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Amandine Chatillon, Avocat au Barreau de Marseille**
- Dernière vérification de la fiche : 29/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 29/03/2019

En matière d'hygiène et de sécurité, vous devez savoir que tout employeur est tenu à une obligation qui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés. Quelle est l'étendue de votre obligation en matière de sécurité et d'hygiène dans l'entreprise ? Voici un panorama rapide des éléments essentiels à connaître...

### Les principes généraux à connaître en matière de prévention

**Une obligation pour vous !** C'est un principe qu'il est impératif, non seulement de connaître, mais aussi et surtout de mettre en œuvre : tout employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, protéger la santé mentale et physique des salariés et prévenir la pénibilité du travail.

**Une obligation de résultat ?...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Quelques exemples de bonnes pratiques

**Évaluez les risques dans votre entreprise.** Faites un travail d'analyse des modalités d'exposition de vos équipes à des dangers et risques potentiels (au niveau du poste de travail, de l'utilisation de matériel spécifique, de l'utilisation de produits dangereux, des contraintes de travail...). Faites cette évaluation régulièrement (au moins 1 fois par an).

**Elaborez votre document unique...**

{ABONNEZ-VOUS}